



Genève, le 13 février 2017

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**

### **Plage publique des Eaux-Vives : le projet devient réalité!**

**L'autorisation de construire obtenue au début du mois de janvier 2017 est désormais en force. Aucun recours n'ayant été déposé, les travaux vont démarrer en septembre 2017 et permettre l'ouverture au public de la Plage des Eaux-Vives en 2019. Cette étape cruciale marque la fin d'un processus complet que le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a conduit en concertation avec toutes les parties prenantes. "C'est la victoire d'une méthode", a déclaré Luc Barthassat, conseiller d'Etat en charge du DETA, "tous les acteurs réunis autour de la table ont su tirer à la même corde dans l'intérêt de la population".**

#### **L'aboutissement d'une large concertation**

La réalisation annoncée est le fruit d'un intense travail concerté entre toutes les parties impliquées pour répondre aux exigences élevées que suscite l'aménagement d'un lieu aussi emblématique que la Rade de Genève. En devenant réalité, la Plage publique des Eaux-Vives offre à la population un réel oasis au cœur de la ville.

La population pourra donc savourer les plaisirs d'un nouveau lieu de loisirs aux Eaux-Vives ouvert à tous, convivial et gratuit. Un site de baignade d'environ 400 mètres qui s'étendra le long du lac à la suite de Baby Plage et qui pourra accueillir de 6 à 8 000 personnes lors des belles journées d'été. La Plage publique des Eaux-Vives bénéficie aussi d'un parc propice à la détente et équipé pour le confort de tous. Cette réalisation s'inscrit dans la volonté du canton d'offrir davantage de lieux de baignade accessibles, sécurisés et adaptés à une population de plus en plus friande d'activités nautiques. L'occasion aussi de profiter de l'excellente qualité des eaux du Léman suite aux nombreux efforts fournis pour leurs assainissements.

#### **Pour les plaisanciers et les professionnels**

Les aménagements comprendront également l'extension du port public en prolongement de celui de la Nautique qui répond au besoin d'infrastructures pour les activités professionnelles sur le lac et à la demande de places d'amarrage pour les navigateurs. Trois estacades accueilleront ainsi jusqu'à 226 places d'amarrages, complété par 245 places pour dériveurs et une esplanade avec six cabanes pour les pêcheurs professionnels. Des ouvrages de protection seront également effectués au large de ce port public. Le site complet devrait être entièrement réalisé pour l'été 2020.

## Début des travaux au mois de septembre

Le premier coup de pioche sera donné en septembre 2017 avec des travaux séquencés selon les secteurs. Pour permettre à la population de profiter de la Plage publique des Eaux-Vives dès l'été 2019, ils se concentreront tout d'abord sur la réalisation de la grève et la mise en place des matériaux pour créer le parc et la roselière. Les constructions telles que la buvette, les cabines, les douches et les sanitaires sont attendues pour l'été suivant.

"Je tiens à féliciter les collaborateurs de mon département, ainsi que nos partenaires qui m'ont accompagné avec passion pour que ce projet devienne réalité. Tous ont travaillé avec ardeur pour que les Genevoises et Genevois puissent bientôt profiter de la plus belle plage du monde", a tenu à souligner Luc Barthassat.

### Calendrier indicatif des travaux

Février 2017	Autorisation de construire en force
Septembre 2017	Lancement des travaux - Ouverture du chantier Installation du chantier sur les quais (deux fronts d'attaque depuis Genève-Plage et Baby-Plage)
Novembre 2017 – Printemps 2018	Création de la piste principale du chantier sur le lac
Printemps 2018 – printemps 2019	Mise en forme du terrain pour créer la grève de la plage Mise en place des matériaux nécessaires pour la création du parc et de la roselière Engazonnement
Été 2019	Ouverture partielle de la plage pour la période estivale (hors aménagements de confort)
Été 2019 – été 2020	Aménagements de surface (promenades, chemins, placettes) Création des fondations pour les bâtiments Mise en place des réseaux Construction des bâtiments (parc et port) Plantations et mobilier <b>((Sous réserve technique des tassements))</b>
Été 2020	Livraison complète du site

*Pour toute information complémentaire:*

*M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, DETA, par l'intermédiaire de M. Marceau Schroeter, tel. +41 (0)78 603 68 78*